

Au jour le jour.

ST-BARNABE.

Vendredi, jours des Rois, 6 janvier 1911, en réponse à un désir depuis longtemps exprimé par les membres de l'Union St-Joseph du Canada de cette paroisse, on nous a enfin doté d'un conseil local.

A cette occasion, les autorités de la paroisse, M. le Curé, MM. les marguilliers, M. le Maire, ainsi que plusieurs paroissiens distingués, ont tenu à honneur d'assister à la messe dite particulièrement aux intentions de l'Union St-Joseph du Canada. Le chœur de chant, sous la direction du notaire A. A. Gélinas, trésorier du conseil local, répéta le magnifique programme musical qui avait été laborieusement préparé pour Noël. Puis, M. le curé Louis Eug. Dugay, dans un discours soigné, clair et précis, démontra à ses paroissiens l'oeuvre entreprise par l'Union St-Joseph du Canada : réunir les Canadiens-français sous l'étendard d'une Société mutuelle catholique et essentiellement canadienne-française. Il cita ensuite des cas où l'Union St-Joseph avait secouru promptement des membres de cette paroisse, en règle avec la Constitution. M. le curé insista aussi auprès de ses ouailles sur les bienfaits de la mutualité et sur les avantages qu'offre à ce sujet l'Union St-Joseph du Canada.

Disons en passant que c'est la première fois que nous avons à St-Barnabé le plaisir d'assister à une aussi grandiose cérémonie.

Tel qu'il était entendu par les avis de convocation, à l'issue des Vêpres eut lieu l'installation des officiers et l'ouverture officielle du conseil. La cérémonie fut présidée par M. J. A. Béliveau, avocat de Trois-Rivières, premier Vice Président du Conseil Exécutif, qui s'acquitta de sa tâche on ne peut mieux.

Le tout se passait dans l'église paroissiale de St Barnabé, gracieusement mise à la disposition de l'Union St-Joseph du Canada par M. le curé, qui lui-même assistait à la cérémonie comme chapelain du conseil local.

Après la prière d'usage, le conseil fut légalement institué sous le nom de conseil de St-Barnabé.

Après l'installation des officiers, de magnifiques discours sur la mutualité furent prononcés MM J. A. Béliveau, 1er vice-président général, J. B. Friset, organisateur, et A. A. Gélinas. Puis, M. le curé, invité à dire quelques mots, se contenta, avec la modestie qu'on lui connaît, de garantir qu'il trouverait, pour sa part, un membre sur les vingt requis pour obtenir la bannière promise par M. Béliveau, l'officier installateur. Et, pour stimuler davantage l'enthousiasme des nouveaux membres, il fit cadeau au conseil local d'un billet de dix piastres, qu'il remit séance tenante entre les mains du trésorier nouvellement installé.

Réclamations payées en décembre

| No. du décès | Nom du décédé | No de police | Nom du réclamant | Montant | Date du décès | Date du paiement | Adresse du membre avant son décès |
|--------------|----------------------|--------------|-------------------------------------|-----------|---------------|------------------|-----------------------------------|
| 1197 | Emile Desjardins | 29291 | Jos. Desjardins. | \$ 750.00 | 11 sept. | 1 déc. | St-Jean de Dieu |
| 1212 | Parmelia Toussignant | 18594 | Albert Roux | 750.00 | 18 " | 15 " | S-Philomène |
| 1213 | Ths McNicoll ... | 1209 | Mélina McNicoll | 1,000.00 | 8 oct. | 15 " | Ottawa |
| 1218 | Ern. Tremblay.. | 36219 | F. Gauthier | 1,000.00 | 1 " | 9 " | Ste-Anne de Chicoutimi |
| 1220 | Sophie Yelle.... | 15135 | J. I. Michaud ... | 100.00 | 13 " | 9 " | Weedon |
| 1222 | J. E. Audet | 30780 | L. Audet | 1,500.00 | 20 " | 15 " | Pembroke |
| 1223 | Ovila Lacroix... | 39867 | E. Morissette ... | 1,500.00 | 24 " | 9 " | Weedon |
| 1224 | A. Laganière ... | 13578 | Ed. Naud..... | 100.00 | 21 " | 9 " | St-Marc |
| 1225 | L. Roy | 22086 | Laureat Roy..... | 100.00 | 31 " | 9 " | Ste-Cécile |
| 1226 | Edm. Bertrand.. | 2932 | J. Pelletier..... | 750.00 | 4 nov. | 15 " | Hull |
| 1228 | Emma Drolet... | 24089 | J. A. Fagnant... | 100.00 | 8 " | 9 " | Sorel |
| 1229 | HyacintheDaoust | 1626 | L. Ménard..... | 1,000.00 | 6 " | 15 " | Lefavre |
| 1230 | M. L. B. Tourigny | 19245 | J. P. H. Massicotte | 100.00 | 3 " | 9 " | Victoriaville |
| 1231 | Alma Bérubé.... | 15624 | Ph. Godbout.... | 100.00 | 8 " | 15 " | East Augus |
| 1232 | Delia Myner.... | 6490 | A. Desormeaux.. | 100.00 | 15 " | 15 " | Hawkesbury |
| 1233 | B. Racicot..... | 41643 | Nap. Racicot ... | 1,000.00 | 14 " | 31 " | Rigaud |
| 1234 | Amédée Fortin.. | 26163 | Eva Dubé | 1,500.00 | 17 " | 15 " | Montmagny |
| 1237 | Victoria Chauvin | 4570 | J. Ths Chauvin.. | 100.00 | 6 " | 15 " | Stoney Point |
| 1239 | J. A. C. Brunet.. | 35168 | { Z. Brunet .. } { M. Gaboury. } | 1,000.00 | 9 " | 15 " | St-Augustin |
| 1244 | Osc. Desjardins. | 27683 | Céline Labelle | 250.00 | 24 " | 15 " | Hull |

Bénéfices en Maladie

| | | |
|---|---|---|
| Indemnité Hebdomadaire | { | \$5.00 pour toutes les polices de la caisse C. D. |
| | | \$5.00 pour les polices de \$1.500 et de \$3.000 de caisse B. C. |
| Durée de l'indemnité | { | \$2.50 pour les polices de \$750 de la caisse B. C. |
| | | 15 semaines au plus, par 12 mois. |
| Conditions pour recevoir l'indemnité | { | 1°—Etre en règle avec la société. |
| | | 2°—Etre incapable de vaquer à ses occupations ordinaires ou de se livrer à un travail quelconque. |
| | | 3°—Faire par écrit une demande de bénéfices au conseil dont le membre relève, ou à l'Exécutif s'il n'y a pas de conseil dans l'endroit. |
| | | 4°—Fournir un certificat de médecin au moins tous les 15 jours. |
| Observations importantes | { | 1°—La maladie d'un membre est supposée dater seulement du jour où il en donne avis à la société. |
| | | 2°—Les sept premiers jours qui suivent la demande de bénéfices ne sont jamais payables. |
| | | 3°—Un sociétaire perd ses droits aux bénéfices pour un temps égal au retard qu'il a apporté à payer ses contributions. |
| | | 4°—Les réclamations de bénéfices faites après une maladie ne sont pas valables. |

Après la prière d'usage, l'assemblée fut déclarée close, et chacun s'en retourna enchanté, en souhaitant longue vie et prospérité au nouveau-né, le conseil de St-Barnabé.

REMERCIEMENTS.

Sorel, 11 décembre. — Au nom de notre confrère malade, Jos.-A. Fagnan, qui retire actuellement des bénéfices, je désire vous remercier sincèrement de la promptitude que vous avez apportée au règlement de sa réclamation pour le décès de son épouse; décès sur-

venu il n'y a pas un mois. Inutile de commenter la chose, car nul ne peut nier que l'Union St-Joseph du Canada est dans une ère de prospérité qui devrait encourager ses membres à redoubler d'ardeur au recrutement. Encore une fois, merci du chèque de \$100.00 que je transmets à notre confrère Jos. A. Fagnan, lequel vous prie de faire paraître dans le "Prévoyant" cette marque de reconnaissance et de gratitude.

TREFFLE GARCEAU,

Receveur.

Ste-Anne de Chicoutimi, 17 déc. — J'accuse réception de votre chèque No 17,467, au montant de mille piastres en paiement du décès de feu mon mari, Ern. Tremblay, porteur de la police 36,219, Caisse C.-D. Je vous présente mes remerciements pour votre empressement à régler ma réclamation. Pour vous prouver ma reconnaissance, je ferai tout en mon pouvoir pour faire connaître votre belle société.

Dme FLORA GAUTHIER.

Lemieux, 7 décembre. — Mes plus sincères remerciements à l'Union St-Joseph pour le chèque au montant de \$8.55 que je viens de recevoir. Et, comme membre, je vais faire tout en mon pouvoir pour encourager d'autres personnes à devenir membre de notre belle société.

F. X. DENIS.

M. Amédée Lamoureux, de St-Isidore de Prescott, offre ses plus sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour le prompt paiement du chèque de \$1,000 qui lui était dû pour la mort de son fils, Louis Lamoureux.

H. W. RICHER, Sec.

St-Pamphile, L'Islet, 5 déc. — Je remercie l'Union St-Joseph du Canada pour secours reçus par suite de blessure, soit la somme de dix piastres et soixante et onze cents.

A. T. S. BLANCHET.

L'Orignal, 5 décembre. — Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie.

JOS. C. JOLY.

Hull, 30 novembre. — Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour bénéfices en maladie au montant de \$72.81 que le Conseil local No 2, de Hull, de votre société m'a payés. Je vous prie de reproduire dans le "Prévoyant" cette marque de reconnaissance, pour le plus grand bien de notre société.

OSIAS CHARRON.

Hull, 27 décembre. — Veuillez publier dans le "Prévoyant" mes sincères remerciements pour les \$15.00 de bénéfices en maladie que j'ai reçus de la société. Je vous félicite de tout mon cœur pour le bien-être que vous apportez au foyer de vos membres dans les jours d'épreuves.

HILAIRE RODIER.